



## Mes deux filles ont etes mises a la porte

Par **christian0845**, le **10/06/2010** à **20:00**

Bonjour,  
J'essaie de vous expliquer en gros la situation;

Voila dimanche j'ai eu un coup de fil de la gendarmerie ou réside mes deux filles chez leurs mère , me disant qu'elles avaient êtes mises a la porte et c'est leur mère en personne qui les ont mis a la porte.

je suis aller les chercher et comme il était tard j'ai juste tel a la gendarmerie pour les prévenir mais je suis tombe sur une gendarmerie de garde.

le lendemain donc lundi j'ai appeler la gendarmerie après un assez long appel le gendarme ma conseiller de porter plainte a la gendarmerie de mon domicile , l'après midi je vais a la gendarmerie les gendarmes prennent ma déposition et au vue de l'age de mes filles 16 et 15 ans il les auditionnes chacune leur tour et j'ai relu et signer leur déposition.

il c'est averrer que les fait sont déjà arriver plusieurs fois car leur mère boit et les insultes les frappees et pour la seconde fois ma fille la plus grande a appeler les gendarme il s'avère que la première fois dans le bénéfice du doute la gendarmerie a clouer le dossier.

j'ai appeler le JAF qui m'a dit qu'au vue des vacances judiciaires nous passerons devant lui qu'en octobre mais qu'en attendant je pouvais faire toute les démarches administrative pour changer le domicile de mes filles.

Mais voila le collègue ne veut pas me donner le certificat de radiation tant que je n'ai pas le jugement pareil pour la caf elles sont bien déclarer chez moi mais pour le paiement rien ne se fera en attendant le jugement.

je suis dans une impasse je ne sait pas quoi faire mes filles veulent rester avec moi et ne pas retourner chez leur mère;;;;;que faire??  
merci

Par **jeetendra**, le **11/06/2010** à **11:27**

Bonjour, appelez le 119 (enfance en danger), ils vous aideront à trouver une solution rapide et satisfaisante, tenez bon, cordialement.

Par **christian0845**, le **11/06/2010** à **11:43**

Je vous remercie , cela est deja fait mais ils m'ont repondu que sans preuve c'est a dire sans document du medecin ou marques rien.

Je ne sait plus quoi faire.....

Par **jeetendra**, le **11/06/2010** à **11:59**

que vos filles envoient un courrier recommandé avec accusé de réception au juge aux affaires familiales afin d'être rapidement entendu à ce sujet, en soulignant l'urgence de la situation, bonne journée.

Par **christian0845**, le **11/06/2010** à **16:59**

je vous remercie beaucoup et je vais suivre vos conseils

merci